# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 JUILLET 1886. 59me Année

Buisson & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 31 JUILLET 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.


VENTES DE CE JOUR.

**Bureau d'Encan St-Charles.**

PAR B. ONORATO—40 actions du fonds capital du "Daily States"—Propriété de valeur et désirables dans le Troisième District—Propriété de valeur à Carrollton, 7me district.

**Bureau d'Encan Arcade.**

PAR LEMHERIF—Vente majeure par le shérif civil du vapeur neuf, en fer, à passagers et fret, et construit en Angleterre, "Estelan de Antunano," avec son gréement, appareil, mobilier, etc.—Un certain lot de terre et bâtisse situé dans le 1er district de cette ville. Aussi sur les lieux ci-après désignés, tous les meubles et contenu du local No 706 rue St Charles—Au No 124 rue Royale, tout le contenu et installations d'un magasin de marchand de papier.

PAR MATHERS & HOMES—Propriétés de valeur dans le 3me district.

## La Commission d'étude de la fièvre jaune.

Il y a quelque temps l'hon. sénateur Eustis demandait à la Chambre haute, avec son éloquence ordinaire, l'adoption d'un bill ayant pour but de pourvoir aux dépenses d'une Commission chargée d'aller étudier dans l'Amérique Centrale, au Brésil et ailleurs, la méthode d'inoculation employée pour prévenir la fièvre jaune. On se rappelle que la proposition fut accueillie très favorablement et votée à l'unanimité. Qu'est devenu le bill ? qu'en a fait la Chambre des Représentants ? C'est un sujet qui ne devait pas provoquer une grande discussion. L'utilité de la mesure est évidente : il s'agit de préserver l'humanité d'une grande calamité ; le danger est à nos portes, nous devrons être les premiers à chercher les moyens de l'écarter.

On s'est enthousiasmé, avec raison, de la merveilleuse découverte de M. Pasteur. Les honneurs pleuvent de tous les côtés sur lui et il les mérite tous ; il a les mains pleines de capitaux destinés à fonder un magnifique hôpital qui portera son nom, et ce n'est que justice. Les lumières de nos Facultés médicales sont allées à Paris étudier sa méthode dans le but d'en assurer les bienfaits aux populations américaines ; on ne peut que les en louer et les en remercier. Mais, est-ce une raison pour laisser dans l'oubli, pour traiter avec dédain, les découvertes du Dr Freire ? La fièvre jaune n'est-elle pas un mal presqu'aussi terrible et beaucoup plus répandu que la rage ? Mentira-t-il de dire que la mortalité une victime sur cent qu'enlève la première ?

Si nous en croyons des rapports que nous avons tout lieu de considérer comme exacts, les expériences faites jusqu'ici ont été suivies des plus heureux résultats. Sur six mille personnes qui ont été inoculées, pas une seule n'aurait été atteinte par l'épidémie. Ce sont des faits dignes d'intéresser le législateur, dont le premier devoir est, après tout, de veiller au salut des populations de l'Union. Ne saurait-il arracher un quart d'heure aux intrigues de la politique pour le consacrer, nous ne dirons pas à la discussion—une semblable question ne comporte aucun débat, pas plus à la seconde qu'à la première Chambre—mais au vote du bill déjà adopté par le Sénat ?

Il s'agit, d'ailleurs, d'une petite somme de quelques milliers de dollars, dont le débours ne rumera pas le Trésor ; le Congrès alloue, tous les jours, des sommes bien plus importantes pour des choses qui en valent beaucoup moins la peine. Les frais, fussent-ils dix fois plus forts, qu'il n'y aurait pas à hésiter un seul instant, puisqu'il est question d'humanité. Enfin, nos populations sont constamment et forcément en contact avec des personnes venant des contrées infestées, et l'Etat ne peut se dispenser de les mettre, s'il est possible, à l'abri de l'invasion du fléau. Toute négligence de sa part est un crime public.

Les Français sont très fiers de leur Pasteur et de ses glorieuses cures de la plus épouvantable des maladies ; cela ne les empêche pas de se préoccuper, vivement, de la méthode Freire, et une association de savants—la *Society de Biologie*—a chargé une Commission composée des lumières de la science médicale d'étudier la question et d'en faire un rapport. Ces hommes sont-ils directement intéressés dans la question ? Non, mais ils estiment qu'il est de leur devoir de s'en enquérir et de contribuer à propager la méthode, si elle le mérite ; ils estiment que rien de ce qui intéresse l'humanité ne doit leur rester étranger—ce qui est le trait caractéristique de la vraie science. Comment donc nous, que la découverte du docteur Freire touche le plus intimement, nous laissons-nous distancer par des savants qui n'obéissent qu'au sentiment de la solidarité humaine ? Comment, devant être les premiers, ne sommes-nous que les derniers ?

La rage n'est pas un mal français ; elle afflige également toutes les nations, peut-être même les autres contrées européennes plus que la France ; il n'en est pas moins vrai que, depuis nous ne savons combien d'années, le gouvernement du pays a tenu une prime de cent mille francs à la disposition de celui qui découvrirait un remède contre la rage.

On peut affirmer, au contraire, que la fièvre jaune est un mal américain ; elle a près de nous son principal foyer. Qu'avons-nous fait pour engager les hommes de science à l'attaquer dans son germe ? Ou est la prime que nous leur avons offerte ? Nous n'avons à notre actif qu'une offre de cinq mille dollars d'un représentant de New York, et cette offre—nous devons l'avouer, la tête basse—n'a trouvé écho nulle part ; pas une caisse publique ou particulière ne s'est ouverte spontanément pour grossir la somme.

Quel est le secret de cette apathie ? Il n'est pas difficile de le découvrir. Il y a quelques années, un homme d'une immense valeur—un homme de génie, Edison—faisait d'étonnantes découvertes ; il trouvait le moyen d'appliquer l'électricité à l'éclairage public ; il trouvait, surtout, le moyen de transmettre la parole à de grandes distances—il inventait le téléphone. Immédiatement le monde s'émouvait et il se formait de grandes compagnies pour exploiter la découverte.

Quelle était la cause de ce succès pyramidal, foudroyant, du téléphone ? Le besoin de rendre service à l'humanité ? Nullement. Il y avait là un admirable moyen de lancer, dans le monde de la spéculation, des milliers d'actions, sur lesquelles on pouvait agioter à son aise, et d'établir un nouveau monopole, cette institution si chère à tant de gens. Aussi l'idée fit-elle fureur et devint-elle la source de colossales fortunes.

Que n'a-t-on pu mettre l'inoculation de la fièvre jaune en actions ! Elle serait, à cette heure, universelle, et nous rencontrerions, à tous les coins de rue, des charlatans prêts à nous inoculer, bon gré, mal gré, le trop fameux virus.

La spéculation est un des maux qui nous dévorent : elle sat la raison qui nous détourne des œuvres utiles au pays, à l'humanité, pour nous jeter à corps perdu dans des entreprises malsaines, dans des agiotages non-seulement imprudentis, mais funestes, qui faussent les idées, corrompent les sentiments et les mœurs, et n'enrichissent quelques individus qu'en appauvrissant les masses.

Ce n'est pas seulement notre apathie à l'endroit de l'inoculation de la fièvre jaune qui nous inspire ces tristes réflexions ; il se passe, dans une autre sphère, des faits graves. Pendant que nos capitalistes se débattent dans les coulisses où se combinent les coups de bourse, où se font les hausses et les baisses, des spéculateurs du dehors plus froids, plus calmes, à l'ambition plus patiente et sachant attendre, forment des compagnies qui achètent, à vils prix, nos terres boisées, nos terres de prairies, nos vastes districts d'élevage, jusqu'à nos mines ; qui accaparent et accaparent sans cesse ; qui acquièrent des domaines princiers, de véritables provinces. On en est arrivé à constater la possession, par des Anglais, de 11,972,452 acres, et l'on est loin de connaître toutes les acquisitions de ce genre. C'est ce qui faisait pousser, dernièrement, le cri d'alarme à plusieurs journaux ; ils répétaient un mot bien vrai : "Par les emprunts, par les hypothèques, par les accaparements directs et indirects, nous allons tout droit au *"lanlordism."* Ils avaient raison, et c'est là une plaie bien autrement redoutable que la fièvre jaune.

## Division navale française de l'Atlantique Nord.

M. le Consul-général de France à la Nouvelle-Orléans a eu l'obligeance de nous communiquer la lettre suivante qu'il vient de recevoir du contre-amiral Vignes :

A BORD DE LA MINERVE.

Fort de France, le 2 juillet 1886.

Division Navale
de
l'Atlantique Nord.

Contre-amiral
Commandant en chef.

Avis de
Prise de commandement.

Le Contre-amiral Vignes, commandant en chef de la Division Navale de l'Atlantique Nord à monsieur le Consul-Général de France à la Nlle-Orléans.

Monsieur le Consul-Général :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant les ordres du Ministre de la Marine et des Colonies, j'ai pris, le 27 mai 1886, le commandement en chef de la Division Navale de l'Atlantique Nord, en remplacement de M. le Contre-amiral Lacombe.

Je m'empresse de vous assurer que je saisirai avec grand plaisir les occasions qui me permettront d'entrer en relations directes avec vous.

Veuillez agréer, monsieur le Consul-Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(Signé) L. VIGNES.

UNE STATISTIQUE.—Le *Lorrain*, de Metz, nous apporte une statistique qui prouve que les diocèses de Metz et de Strasbourg ont versé, à eux seuls, en faveur de l'œuvre de la Propagation de la foi, la somme de 261,000 francs.

Les 17 diocèses d'Allemagne ne donnent pas même le double, leur chiffre étant de 422,666 fr. 77. Metz fournit 111,113 fr. 50, et les 19 diocèses d'Autriche 76,204 fr. 13 seulement ; les 4 diocèses de Hongrie, 2,667 fr. 33 ; tout la Belgique, 106,708 fr. 93 ; tout l'Espagne, 81,933 fr. 23 ; tout l'Angleterre, 425,581 fr. 70 ; les 268 diocèses d'Italie et 2 abbayes, 416,531 fr. 86.

Il est vrai que les 84 diocèses de France figurent pour une somme de 4,364,076 fr. 28. Le diocèse de Metz y vient après Lyon, Paris, Cambrai, Rennes, Vannes, Quimper, Saint Brieuc, Toulouse, c'est-à-dire au 9me rang. Le diocèse de Strasbourg, qui a versé 449,889 fr. 80, occuperait le 7me rang.

NOUVEAU MODE DE CONSTRUCTION DE L'HÉLICE.—Dans la séance du 12 juillet de l'Académie des Sciences, de Paris, M. Lippmann a signalé un nouveau mode de construction de l'hélice inventé par M. Trouvé. Jusqu'à ce jour, la confection du moule de l'hélice est une opération délicate, exigeant des connaissances géométriques assez étendues ; il faut faire l'épure des ailes, développer et battre un nombre assez grand de sections cylindriques concentriques de ces ailes, découper des gabarits qui, cintrés ensuite, permettent de tailler dans un moule en bois les courbes de ces sections, ces courbes sont ensuite réunies par des surfaces où le sentiment de la continuité et par suite l'habileté de l'ouvrier jouent un grand rôle. Ces pièces ne peuvent être exécutées que par un petit nombre d'hommes spéciaux ; le prix de revient en est élevé.

Le mode de construction imaginé par M. Trouvé présente, au contraire, une simplicité et une facilité telles que le premier ouvrier venu peut confectionner un modèle d'hélice. Voici comment : Dans un cylindre d'un diamètre égal au moyen de l'hélice on pratique une rainure hélicoïdale ; le tour à engrenages réalise cette opération mécaniquement avec une régularité parfaite. On prend ensuite une série de tiges métalliques d'un diamètre égal à la largeur de la rainure ; on implante dans la rainure perpendiculairement à l'axe du cylindre l'extrémité de ces tiges, que l'on presse l'une contre l'autre de façon à assurer le contact. On réalise ainsi avec la plus grande facilité un hélicoïde de pas déterminé. Il ne reste plus qu'à réunir les extrémités libres des tiges au moyen d'une feuille de métal mince à laquelle on les soude ; on soude également les extrémités ducastrées ; on remplit les intervalles des tiges au moyen d'un métal facilement fusible. On a alors deux surfaces qui se confondent sensiblement avec l'hélicoïde géométrique. L'hélice a pas variable, si compliqué et si difficile à réaliser, s'exécute avec la même facilité.

M. Trouvé, où le sait, s'occupe, depuis plusieurs années, d'appliquer l'électricité à la propulsion des embarcations ; au cours de ses recherches, il a été amené à construire, sous une forme très réduite, un signal avertisseur susceptible d'être adapté à une canne et dans lequel il suffit de souffler pour produire un bruit semblable à celui des sirènes à vapeur dont sont munis les gros bâtiments de mer.

LE LIEU DE SÉPULTURE DE MGR GUIBERT, CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS.—Voici—dit le *Journal des Débats*—des détails rigoureusement exacts au sujet de la place choisie par le cardinal Guibert, pour lieu de sa sépulture, dans l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, où aura lieu plus tard l'inhumation définitive.

Le cardinal avait expressément recommandé à M. Abadie, le premier architecte du Sacré-Cœur, de réserver dans le plan d'ensemble de la future basilique, une vaste chapelle qui serait exclusivement dédiée au culte des morts : "Si mes vœux sont exaucés, je reposerai un jour dans cette église," avait ajouté l'archevêque.

Déférant à ce désir, l'architecte modifia légèrement le plan de la crypte, en supprimant le *terre-plein* qui devait exister au-dessous du dôme, et en le remplaçant par un ouvrage en maçonnerie d'une solidité capable de supporter le poids le plus lourd.

Dix piliers, de proportions colossales, supportant le sol de l'église haute ; dans le fond une vaste niche en forme de demi-voûte, pouvant recevoir un autel, telle est la chapelle des morts englobée dans la basilique, et qui a elle-même l'étendue d'une petite église.

Au cours d'une visite que Mgr Guibert faisait en 1880 dans la crypte, alors depuis peu terminée, et s'arrêtant dans la chapelle dont nous parlons, M. Abadie fit remarquer au prélat que le chœur de cette chapelle, par sa disposition, se prêterait merveilleusement à la construction d'un tombeau au niveau de l'autel.

"Je vous comprends, dit l'archevêque ; mais la mort nous rend tous égaux ; tenez, c'est là que je voudrais être enterré."

Et le prélat montra alors du doigt une motte de terre qui se trouvait à l'entrée du chœur, au milieu du sol de la chapelle des morts. Puis, par un mouvement de la main droite, le cardinal sembla bénir la place qu'il désignait pour sa future sépulture.

Ajoutons qu'il n'a été construit aucun caveau, qu'il n'existe ni tombeau, ni monument, comme cela a été dit par erreur. Seul, l'emplacement est indiqué. Il n'a donc pas été question d'inhumer en ce moment le cardinal Guibert dans l'église de Montmartre.

## La France et ses élections départementales de demain, 1er août.

Nous lisons, dans la *République Française* du 11 juillet :

Le décret de convocation des électeurs pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux a paru hier au *Journal officiel* ; les élections sont fixées au dimanche 1er août ; les seconds tours de scrutin auront lieu le dimanche 8 août, et, aux termes de la loi de 1871, la réunion des conseils se trouve indiquée, pour cette année, au lundi 16 août. La période électorale est ouverte ; les Chambres vont clore leur session ordinaire, et l'on peut dire que dès à présent toute la vie publique de la France sera transportée de Paris dans les départements.

Il n'y a pas lieu de s'en plaindre, surtout pour les républicains. Ils ont, en effet, pour intérêt majeur, à l'heure actuelle, non-seulement de savoir à quoi s'en tenir sur les véritables sentiments de la France, mais de faire eux-mêmes, par tous les moyens en leur pouvoir, la pleine et complète lumière sur ce que l'on peut appeler le fond permanent de l'opinion du pays. Ils n'ont rien à redouter de cette manifestation de la pensée générale et profonde de la nation. L'agitation en faveur des prétendants peut chercher à se répandre ; elle n'en reste pas moins à la surface et ne pénètre pas les dernières couches du suffrage universel. Le pays est conservateur de l'ordre de choses établi. C'est son inclination naturelle, et c'est aussi son intérêt. Il y a quelque chose de plus à l'avantage de la République. La démocratie française n'est attachée à cette forme de gouvernement comme à l'expression nécessaire de sa propre existence. Cette démocratie existe en fait depuis la Révolution de 1789, qui a proclamé les Droits de l'homme et du citoyen ; elle existe en droit depuis la révolution de février 1848, qui a institué le suffrage universel. Tout ce qui a été tenté en ce pays pour refouler cette démocratie a été condamné à de pitoyables avortements qui ont déterminé parfois de terribles commotions sociales. A la suite du criminel coup d'Etat du 2 décembre, la démocratie française, voyant le suffrage universel altéré et décimé par les royalistes, et rétabli dans son intégrité par le dictateur Bonaparte, a pu se laisser séduire aux entraînements du césarisme, car c'est là un écueil funeste dont les démocraties ne savent pas assez se détourner ; mais jamais la démocratie n'est revenue à la royauté, pas plus à la royauté soi-disant traditionnelle et légitime qu'à la royauté qui se prétend moderne par ses institutions. Il y a désormais divorce définitif entre la monarchie et la démocratie, parce qu'il y a incompatibilité radicale entre le suffrage universel essentiellement renouvelable et mobile et tout principe de perpétuité héréditaire. La démocratie pure a pris possession de ce pays. Elle y est dans son domaine. Tout prétendant, de quelque nom qu'il s'affuble, qu'il soit roi, qu'il soit empereur, qu'il soit dictateur, est pour la démocratie un rival qu'elle ne peut plus supporter. Telle est la conclusion à laquelle on arrive dès que l'on embrasse dans un coup d'œil d'ensemble les cent dernières années de notre histoire. On peut dire que, ramenée à ces termes simples, c'est là, dans sa vérité et avec toute sa portée, la pensée politique dominant dans l'immense majorité des cerveaux français.

Les élections départementales vont cependant offrir un spectacle qu'il n'aura pas l'attrait de la nouveauté pour les générations contemporaines. Encore une fois la question de République et de monarchie va être posée, et, quelque regret que l'on en puisse avoir, c'est la force des choses, la complication des événements qui veulent qu'il en soit ainsi. Par une dérogation à un principe de conservation et de conduite suivi par tous les gouvernements chez tous les peuples et dans tous les temps, on avait admis sur le sol de la République des personnages qui, par leur naissance et leurs prétentions héréditaires, ne pouvaient point se considérer eux-mêmes comme des citoyens placés sur le même pied que les autres, jouissant, comme tous les autres, des droits et des avantages de la paix et de la liberté républicaines, délibérant avec les autres dans les comices populaires sur les grands intérêts du pays : c'étaient des princes qui se réservaient pour s'offrir comme successeurs de la République, et qui travaillaient sourdement dans l'ombre, mais avec persévérance et par les moyens multipliés que leur donnent leur situation privilégiée et leur immense fortune, à ouvrir l'ère des révolutions. C'est ainsi qu'il s'est élevé sur le sol de la République, en face du gouvernement national et régulier des essais, des ébauches, des tentatives, des promesses de gouvernement illégal et factieux. Un tel état de choses ne pouvait durer. La tolérance dont la République avait fait preuve a été rendue par un autre sentiment, celui de la conservation de l'ordre établi qui doit toujours primer dans une société bien réglée. Des mesures légitimes de précaution prévoyante ont été prises. Les prétendants ont été mis hors des frontières. Enfin, ils ont tâché à la République des menaces que le pays détestait et un défi que le suffrage universel doit relever. C'est ainsi que la question de République ou de monarchie se trouve de nouveau posée. Elle est posée par les princes. Il faut qu'elle soit résolue contre eux. Toute candidature qui ne sera pas nettement, hautement républicaine, doit être combattue. Les faux fuyants ne sont plus de mise. A bas les masques ! Etes-vous pour ou contre la République, forme du gouvernement de la souveraineté nationale ? Etes-vous pour ou contre la démocratie républicaine, seule souveraine en ce pays de France lasse de tant de révolutions et qui ne veut plus abandonner entre les mains d'un maître la direction de ses destinées ?

Mais, dit-on, les élections départementales ne sont point des élections politiques, et c'est un abus que d'introduire la politique là où elle n'a que faire ! La réponse a cet argument captieux est toute faite. La politique est maintenant partout, et pourquoi voudrait-on que les électeurs républicains attachés à un gouvernement national qu'ils ont fondé, appelassent dans les conseils généraux des hommes qui profiteraient de leur situation et de leur influence pour battre en brèche la République ? Cette objection ne doit donc arrêter personne. Les royalistes prétendent que c'est un grand aveu de faiblesse de la part des républicains que de remettre ainsi leur gouvernement en question. Voilà qui leur plaît à dire, mais ce n'est pas la vérité. Ce qui est en question, ce n'est pas la République, mais l'opinion, la couleur politique des candidats qui briguent les faveurs du suffrage universel, et c'est bien différent. D'ailleurs, pourquoi ne pas le reconnaître ? L'histoire prouve que rien n'est long, difficile, comme la fondation d'un régime nouveau. Le grand ouvrage de la liberté anglaise n'a pas demandé moins d'un siècle, et il y a eu des luttes violentes, des crises redoutables même après que le dernier des Stiurts a été définitivement éconduit de l'Angleterre. Qui ne se souvient des longues tentatives du pouvoir personnel tentant tout le règne de Georges III ? En France, nous aliénons avoir nos jacobites : ce sont ceux qui s'obstineront à demander les institutions du passé pour un pays qui n'en veut plus ; il faudra les vaincre, les réduire, jusqu'à ce qu'ils se fassent les tories de la république, c'est-à-dire les premiers, les plus fermes conservateurs de l'ordre républicain au sein duquel ils auront trouvé leur place et leur rôle et repris leur naturelle influence ; mais quant aux partisans des prétendants, ceux-là doivent être écartés résolument et sans faiblesse, comme l'ont été les prétendants eux-mêmes.

Le *Journal du Havre* :

Le décret a paru, qui fixe, au 1er août, les élections pour le renouvellement de la moitié des membres sortants des Conseils généraux. L'agitation, dans le monde politique, est plus grande, cette année, qu'en aucune des années précédentes ; agitation qui ne va pas sans un peu d'inquiétude, dans le parti républicain.

Pourquoi ? N'a-t-on pas vu, depuis tantôt seize ans, les républicains gagner constamment du terrain, à chaque élection ? N'a-t-on pas vu les conservateurs, peu à peu, mais sûrement, repoussés par les républicains et remplacés par eux ? N'a-t-on pas vu les Conseils généraux les plus conservateurs venir à la République, grâce à des majorités républicaines que le suffrage universel envoyait ? Pourquoi, cette année, craindre si fort ? pourquoi en présence de la lutte qui va s'ouvrir, manifester tant d'appréhensions et recommander de serrer les rangs ?

Parce que plusieurs choses se sont passées qui donnent, en maint endroit, aux conservateurs, plus d'audace et plus de liberté dans leurs mouvements. Parce que depuis la loi d'expulsion des princes prétendants, la situation s'est singulièrement modifiée ; parce qu'au lieu de se trouver en présence d'hommes prudents et sûrs, il se trouve en face d'hommes qui arborent, cette fois, hardiment, le drapeau antirépublicain. Cela vaut-il mieux ? On peut là-dessus contester ; ce qui est incontestable, c'est que la lutte va être plus ardente qu'elle ne l'a jamais été, et que, pour la première fois, les candidats conservateurs vont arborer la cocarde monarchique.

Déjà beaucoup l'ont pris sur un ton assez haut. L'autre jour, M. de Bourbon-Lignières, résumant les instructions du comte de Paris, disait, en son nom : "Les ménagements, qu'imposaient sa présence sur le territoire, cesseut, désormais ; il prend la direction de la campagne contre la bande qui exploite et pille la France ; contre la secte qui la déshonore et l'opprime, et il entend la conduire avec vigueur."

Et, certains journaux, en relatant ces paroles, ajoutent : "Allez, allez contre les persécuteurs, les pillards, contre les détracteurs de la vieille société française !"

Voilà à quel diapason sont montés les adversaires de la République ; voilà à quels excès de langage ils sont venus, et impunément, grâce au régime de liberté que leur assure la République. "C'est bien, diront certaines gens, cela vaut mieux ; on combattra ainsi à visage découvert." Oui, certes, si les républicains avaient en mains de très bonnes armes. Mais, hélas ! que de côtés fâcheux dans la situation présente et qui donnent prise aux critiques de ses ennemis !

Ecoutons certains journaux républicains, non des moins avancés ; non des moins dévoués au cabinet actuel. Comment jugent-ils cette situation ? La *France*, dans un article consacré aux élections des Conseils généraux, va nous le dire :

On parle souvent de l'organisation que le parti républicain doit se donner pour repousser avec plus d'énergie le retour offensif des anciens partis. Il ne paraît pas que cette organisation soit ou puisse être fondée sur le principe de la division du travail. Les députés font tout dirigent tout ou ne dirigent de tout. Peut-être cette confusion est-elle une nécessité du temps présent ; mais il est permis de souhaiter que l'avenir donne aux législateurs un peu plus de loisir et de liberté d'esprit ne fût-ce que pour leur permettre de songer davantage à leur besogne essentielle, qui est de faire des lois.

Tant d'une discrétion qui pourrait sembler timide et qui n'était que prévoyante le temps ère redoutait à tous les articles essentiels du programme de cette même organisation du démocratique rétablissement de l'ordre et de l'unité dans le personnel administratif, réclamera ion de l'équilibre financier. La Chambre n'est guère responsable que de ce qui concerne le troisième point, mais puisqu'il cette responsabilité ne paraît pas avoir beaucoup préoccupée.

Il y a une commission du budget qui travaille selon la tradition, avec autant de lenteur que de scrupules ...

Nous n'oserons plus que nos représentants apportent à notre système d'impôts quelque peu arrêtés les modifications que sollicitent le progrès de l'esprit démocratique et l'institution des idées économiques. Un bon budget de recettes équilibre aux réformes voilà tout ce que nous pourrons nous flatter d'obtenir. Si l'on avait voulu faire plus on se serait sans doute un peu plus hâté d'engager la discussion ou aurait renvoyé au mois d'octobre ou de novembre l'examen des projets tendant à la fois à rétablir l'équilibre de nos finances et à mettre plus de justice dans la répartition des charges publiques.

Qui d'ailleurs soit permis du moins en voyant non-seulement faire leurs malaises, exprimer un vœu, c'est que ces hommes heureux qui se disposent à nous en faire profiter